



## Commission Régional FUTSAL

SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°43

---

**Réunion du mardi 18 avril 2023**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

### **CHAMPIONNAT SENIORS**

#### **Régional 1**

#### **24996900 CHAMPIGNY CF 1 / NEUILLY 92 FUTSAL 1 du 22/04/2023**

La Commission,

Pris connaissance de l'attestation d'indisponibilité du gymnase,

Considérant le calendrier des 2 équipes jusqu'à la fin de saison et notamment le fait que les 2 équipes n'ont pas de rencontre le samedi 29/04/2023,

Considérant qu'il est important de mettre à jour le calendrier du championnat,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 29/04/2023.